Corrigé – Brevet 2025 – histoire-géographie-EMC – Antilles, Guyane (remplacement)

Analyser et comprendre des documents en géographie, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en géographie *(20 pts)*

1. La carte met en valeur le **rayonnement culturel** de la France : elle représente le nombre d'« instituts culturels français » par pays en 2019 (instituts français, alliances françaises, services culturels des ambassades), c'est-à-dire des établissements chargés de « diffuser et de promouvoir la langue française et les cultures francophones ». Il s'agit donc de l'influence de la France par sa langue et sa culture.

2. Ce rayonnement est d'abord **européen** : l'encadré sur l'Europe montre des instituts dans presque tous les pays du continent, avec des carrés importants en Allemagne, en Italie, en Espagne et aux Pays-Bas, ainsi que dans de nombreux pays d'Europe centrale et orientale.

Il est aussi **mondial** : des instituts sont présents sur **tous les continents**. Les États-Unis ont le plus gros carré de la carte ; on trouve aussi des réseaux importants en Amérique latine (Mexique, Brésil, Argentine), en Asie (Chine), en Océanie (Australie) et dans de très nombreux pays d'Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest et à Madagascar. Très peu de pays n'en ont aucun.

3. Le *soft power* est la **capacité d'un pays « à convaincre et influer par des moyens non-coercitifs »**, c'est-à-dire sans utiliser la force ou la violence, mais par la « diplomatie, économie, culture ». On peut le traduire par « puissance douce ».

Exemple : la France exerce un *soft power* grâce à « son rôle dans la promotion de la francophonie » et à « son important réseau diplomatique » ; en 2019, le classement *Soft Power 30* la place d'ailleurs « première ». Le réseau des instituts culturels du document 1 en est une autre illustration.

4. Plusieurs éléments font de la France une puissance européenne et mondiale :

- **un poids diplomatique** : elle est « membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU » et dispose d'un « important réseau diplomatique » ;
- **l'arme nucléaire** : elle « fait partie des neuf puissances nucléaires du monde » ;
- **une puissance militaire** : avec « plus de 200 000 effectifs militaires en 2020 », elle est « la première puissance militaire de l'Union européenne » ; ses forces participent à des « opérations humanitaires, d'évacuation ou de maintien de la paix » dans le cadre de l'OTAN et de la coopération européenne ;
- **un *soft power* important**, classé premier par le *Soft Power 30* en 2019 ;
- **une puissance maritime** : ses territoires d'Outre-mer font d'elle « la deuxième puissance maritime au monde » ;
- **une puissance spatiale** : depuis la base de Kourou, en Guyane, « sont tirées les fusées Ariane et lancés les satellites européens Copernicus ou Galileo ».

5. L'influence de la France se déploie d'abord à l'**échelle mondiale**. Son rayonnement culturel s'appuie sur un réseau d'instituts présents sur tous les continents (document 1) et sur la francophonie : le français est parlé par plus de 300 millions de personnes et l'Organisation internationale de la francophonie rassemble des dizaines d'États. La France est aussi le pays le plus visité au monde, et ses produits de luxe, sa gastronomie ou sa mode sont connus partout. Sur le plan diplomatique et militaire, elle est membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, possède l'arme nucléaire et intervient dans des opérations extérieures avec ses alliés de l'OTAN et

de l'Union européenne (document 2). Grâce à l'Outre-mer, elle est présente dans tous les océans, possède la deuxième zone économique exclusive du monde et une base spatiale à Kourou.

Cependant, la puissance de la France connaît des **limites**. C'est une **puissance moyenne** : elle compte moins de 1 % de la population mondiale et son économie, qui se situe autour du septième rang mondial, pèse beaucoup moins que celles des États-Unis ou de la Chine. Elle agit le plus souvent aux côtés de ses partenaires, dans le cadre de l'OTAN ou de l'Union européenne, car elle ne peut pas tout faire seule. Son influence est concurrencée par celle des États-Unis, de la Chine ou de la Russie, et elle recule dans certaines régions : en Afrique de l'Ouest, l'armée française a dû quitter le Mali en 2022, puis le Burkina Faso et le Niger en 2023. Enfin, la langue française reste loin derrière l'anglais dans les échanges internationaux. La France est donc une puissance d'influence mondiale, mais une puissance moyenne, qui s'appuie sur l'Europe pour peser dans le monde.

> ⚠ **Piège.** La question 5 comporte deux parties : l'influence mondiale **et** les limites de la puissance. Les documents ne parlent presque pas des limites : c'est à toi de les apporter grâce à tes connaissances. Une réponse qui ne traite que l'influence perd la moitié des points.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques *(20 pts)*

1. Développement construit

Plan : I. Rétablir la République et élargir la démocratie ; II. Reconstruire l'économie en renforçant le rôle de l'État ; III. Fonder un État-providence.

> En 1944, la France est libérée de l'occupation allemande. Le régime de Vichy, qui avait supprimé la République en 1940, s'effondre. Le pays est ruiné et doit être reconstruit. Comment, entre 1944 et 1947, la République parvient-elle à se refonder ?
>
> Tout d'abord, la démocratie est rétablie et élargie. Dès 1944, le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), dirigé par le général de Gaulle, s'installe à Paris et rétablit les libertés. Il s'inspire du programme du Conseil national de la Résistance, adopté le 15 mars 1944. Les collaborateurs sont jugés lors de l'épuration. Par l'ordonnance du 21 avril 1944, les femmes obtiennent le droit de vote : elles votent pour la première fois en 1945. Par référendum, en octobre 1945, les Français refusent le retour de la IIIe République et élisent une Assemblée constituante. Après le rejet d'un premier projet en mai 1946, la Constitution de la IVe République est adoptée en octobre 1946. Son préambule proclame de nouveaux droits, comme l'égalité entre les femmes et les hommes et le droit de grève. Vincent Auriol devient président de la République en janvier 1947.
>
> Ensuite, l'État intervient davantage dans l'économie. Les usines Renault, les houillères, les grandes banques, puis l'électricité et le gaz, avec la création d'EDF et de GDF en 1946, sont nationalisées. En 1946, Jean Monnet prend la tête du Commissariat général au Plan, qui organise la reconstruction et la modernisation du pays.
>
> Enfin, les réformes sociales créent un État-providence. Les ordonnances d'octobre 1945 fondent la Sécurité sociale, qui protège les travailleurs face à la maladie, aux accidents du travail et à la vieillesse, et qui verse des allocations familiales. Des comités d'entreprise sont aussi créés en 1945.
>
> Ainsi, entre 1944 et 1947, la République est refondée sur des bases plus démocratiques et plus sociales. Cependant, dès 1947, le début de la guerre froide brise l'union issue de la Résistance.

> 💡 **Astuce.** La consigne propose trois axes (réformes politiques, économiques et sociales) : ils te donnent ton plan. Pour chaque axe, retiens deux ou trois repères datés sûrs : droit de vote des femmes (1944), Sécurité sociale (1945), IVe République (1946), nationalisations (1945-1946).

2. Exercice sur l'annexe

1. Les quatre cadres de la frise sont placés dans l'ordre chronologique : on écrit dans chacun la lettre de l'évènement correspondant, et l'on peut ajouter la date à côté pour montrer qu'on la connaît.

Cadre (de gauche à droite)	Date de l'évènement	Lettre à écrire
1er cadre	**1944**	**C** : le droit de vote des femmes (ordonnance du 21 avril 1944)
2e cadre	**1962**	**A** : l'indépendance de l'Algérie
3e cadre	**1975**	**B** : la loi Veil sur l'IVG
4e cadre	**1981**	**D** : l'élection de François Mitterrand (première alternance)

Les trois premières flèches tombent sur la bonne année (vers 1944-1945, 1962 et 1975). La quatrième est dessinée plus à droite, près de 1990 : elle correspond pourtant bien à D, le seul évènement postérieur à 1975. On écrit D dans le cadre et on précise « 1981 » à côté.

2. La guerre froide s'étend de **1947 à 1991**. On la représente par une **bande colorée ou hachurée** le long de la frise, de la graduation 1947 à la graduation 1991, en écrivant les deux dates aux extrémités et la mention « Guerre froide » (ou une légende).

> ⚠ **Piège.** Les cadres sont déjà placés : il suffit de retrouver la date de chaque évènement, de les ranger dans l'ordre chronologique et d'écrire la bonne lettre dans chaque cadre (une petite graduation = un an). Le droit de vote des femmes date de 1944, même si elles votent pour la première fois en 1945.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

1. C'est la **Constitution** de la Ve République, adoptée en 1958, qui garantit la souveraineté nationale. Son **article 3** dispose que « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ».

2. Les citoyens participent à l'expression de la souveraineté nationale par le **vote** : « Le vote est l'expression de la souveraineté ». Ils élisent leurs représentants au suffrage universel, « toujours universel, égal et secret ». Ils peuvent aussi s'exprimer directement par le **référendum**.

3. Le président de la République et les députés sont considérés comme les représentants du peuple parce qu'ils sont **« tous les deux élus au suffrage universel direct »** : ce sont les citoyens eux-mêmes qui les choisissent. Leur pouvoir tire donc sa légitimité de la volonté du peuple ; ils sont les « dépositaires », c'est-à-dire les gardiens, de la souveraineté nationale.

4. Le budget participatif de Lyon est une mise en œuvre de la démocratie, car ce sont les **habitants eux-mêmes qui participent aux décisions** de leur ville. D'abord, ils **proposent** des projets : « 1427 idées ont été proposées de mars à juin par les Lyonnaises et les Lyonnais ». Ensuite, ils **votent** pour choisir ceux qui seront réalisés : « plus de 6 000 personnes […] se sont connectées pour voter pour leurs projets favoris ». Le slogan « Votez pour mon projet » le montre. C'est une forme de **démocratie participative**, qui complète la démocratie représentative : les citoyens ne se contentent pas d'élire le conseil municipal, ils décident directement de l'utilisation d'une partie de l'argent public.

5. *Réponse rédigée (sans signature, sans nom d'élève ni d'établissement, pour respecter l'anonymat).*

> **Mon projet : un jardin partagé et un coin détente dans la cour.**

> Je propose d'aménager, dans un coin de la cour aujourd'hui inutilisé, un jardin partagé entretenu par les élèves volontaires et le club nature, avec des bacs à fleurs et à légumes, un composteur pour les déchets de la cantine et quelques arbres pour faire de l'ombre. Autour, on installerait des bancs et des tables où les élèves pourraient se retrouver au calme, lire ou discuter pendant la pause. Ce projet rendrait la cour plus agréable et plus fraîche en été, et il nous apprendrait à respecter l'environnement. Il pourrait aussi rapprocher des élèves de classes différentes, qui travailleraient ensemble au jardin.
>
> **Pourquoi aller voter ?**
>
> D'abord, voter, c'est **faire entendre sa voix**. Ce vote nous concerne directement : c'est notre collège et notre vie de tous les jours. Si nous ne votons pas, d'autres choisiront à notre place. Comme les habitants de Lyon avec leur budget participatif, nous avons la chance de décider nous-mêmes d'un projet : ne la laissons pas passer.
>
> Ensuite, voter, c'est **apprendre à devenir citoyen**. En France, la souveraineté appartient au peuple, qui l'exerce par le vote, un vote « universel, égal et secret ». Au collège, chaque voix compte autant que les autres, celle d'un élève de 6e comme celle d'un élève de 3e. En participant aujourd'hui, nous nous préparons à voter plus tard pour élire nos représentants. Et plus nous serons nombreux à voter, plus le projet choisi sera légitime, parce qu'il représentera vraiment la volonté des élèves.

> 💡 **Astuce.** La consigne attend deux choses distinctes : **un projet précis et réaliste** (ce qu'on fait, où, avec qui, à quoi il sert) puis **deux arguments** pour aller voter. Numérote ou sépare clairement tes deux arguments, et appuie-toi sur les documents (suffrage « égal et secret », exemple de Lyon).

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : environ 40 minutes pour la géographie, 45 minutes pour l'exercice 2 (dont 35 pour le développement construit), 25 minutes pour l'EMC, et quelques minutes de relecture. Commence l'exercice 2 par l'annexe : quatre dates à connaître (1944, 1962, 1975, 1981) et la guerre froide (1947-1991), ce sont 6 points rapides. N'oublie pas de glisser l'annexe dans ta copie.

En géographie, lis bien la légende de la carte : ce sont des carrés proportionnels au nombre d'instituts. À la question 4, trois éléments sont exigés au minimum : donne-en davantage, chacun appuyé sur une citation. À la question 5, la partie « limites de la puissance » ne se trouve pas dans les documents : prévois-la avec tes connaissances (puissance moyenne, recul en Afrique, concurrence des grandes puissances).

Dans le développement construit, reste strictement entre 1944 et 1947 : la Ve République (1958) ou la loi Veil (1975) sont hors sujet ici. Suis les trois pistes de la consigne (politique, économique, sociale) et donne une date précise à chaque réforme.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).